



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 66276

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les carences de l'offre d'accueil, d'éducation et de soin des personnes handicapées. En effet, alors que la loi du 11 février 2005 n'est pas uniformément appliquée, la situation atteint aujourd'hui un seuil critique, notamment pour les enfants handicapés. Ainsi, au niveau scolaire, le manque de place dans les instituts médico-éducatifs, l'insuffisance des postes d'auxiliaires de vie scolaire et leur manque de formations maintiennent les enfants handicapés dans une situation de précarité qui s'aggrave chaque année. Par ailleurs, le paysage médicosocial local de prise en charge du handicap est, au mieux, opaque ; les instances en charge, ARS et MDPH, ne parviennent pas à assurer efficacement leurs rôles respectifs. Ce constat ne s'améliore malheureusement pas lorsque les enfants deviennent adultes. Dès lors, il lui est demandé de préciser les moyens que son ministère entend mobiliser et les objectifs qui sont les siens en matière de prise en charge du handicap, notamment dans les départements sous-équipés comme la Seine-et-Marne.

Données clés

Auteur : [M. Yves Jégo](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66276

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8508